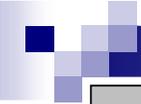


L'Insertion par l'Activité Économique

Septembre 2008



Définition

Le secteur de l'insertion par l'activité économique a pour mission de permettre aux personnes rencontrant d'importantes difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi assorti de modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Considéré comme une première étape avant le retour dans le circuit du marché du travail, ce secteur propose aux personnes les plus en difficulté, des embauches pour une durée déterminée.

- L'IAE associe étroitement :
 - un accompagnement social spécifique dans le cadre de parcours d'insertion individualisés
 - une activité économique pour permettre la remotivation, la requalification des personnes sans emploi et leur accès ultérieur au marché du travail.
- Structures spécifiquement organisées pour répondre aux besoins des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières



L'IAE : Repères historiques

1970 - 1980 : émergence de l'IAE

1976 : 1 million de chômeurs

1979 : publication de la circulaire 44 de septembre 1977

1980 - 1990 : développement de l'IAE

1980 : Création des premières entreprises intermédiaires (EI)

1981 : 2 millions de chômeurs

1986 : Les entreprises intermédiaires deviennent Entreprises d'insertion

1985 : Création des premières Régies de quartier (RQ)

1987 : Création des Associations Intermédiaires (AI)

1988 : Création du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

1990 - 2000 : structuration de l'IAE

1991 : Création des Groupements d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Création des Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)

Création du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE)

1993 : 3 millions de chômeurs

1998 : Loi de lutte contre les exclusions

L'IAE est inscrite dans le code du travail

Création des Chantiers d'Insertion et reconnaissance légale

Création des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Depuis 2000 : professionnalisation de l'IAE

Reconnaissance des ateliers et chantiers d'insertion par la loi de programmation pour la cohésion sociale

Juin 2005 : 2,28 millions de chômeurs

Circulaire n°2005-15 du 5 avril 2005 : reconnaissance de l'efficacité des méthodes d'accompagnement des SIAE, renforcement des moyens affectés au secteur, passage d'une logique de moyens au profit d'une logique de résultats.



Les fondements économiques

- Si l'on prend en compte à la fois les recettes fiscales et sociales produites et les coûts évités (indemnisations, allocations, soins..), l'IAE n'est pas une charge pour l'économie nationale mais un investissement socialement responsable assurant à la collectivité un retour sur investissement.
- Ces structures qui constituent de véritables entreprises solidaires ont acquis un savoir-faire éprouvé dans l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi.
- Ces structures d'insertion par l'activité économique exercent un rôle significatif dans l'économie locale :
 - Elles peuvent former et constituer un vivier de recrutements pour des entreprises locales, notamment les PME en tension de main d'œuvre.
 - Elles peuvent explorer et conduire au développement de nouvelles niches d'activité.
- Les SIAE entrent dans le champ concurrentiel de l'économie, elles produisent leurs services au prix du marché. Les fonds publics directement injectés servent uniquement à payer le surcoût de l'encadrement.

Les activités

Les structures de l'IAE ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Les activités présentent un caractère d'Utilité Sociale et/ou de production de biens et services en vue de leur commercialisation.

L'accueil et l'accompagnement

Les structures mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accompagnement en direction de leurs salariés présentant des difficultés sociales et professionnelles, dans le cadre de parcours d'insertion individualisés.

Les structures misent en particulier sur l'alternance de périodes de travail et de formation.

Caractéristiques communes aux SIAE

Un Conventionnement

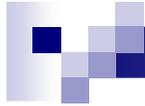
Annuelle ou Pluriannuelle, la Convention avec l'Etat apprécie les caractéristiques de la structure, sa viabilité économique et son projet social, sur avis préalable de la CDIAE.

Elle permet l'attribution d'aides pour l'accompagnement et l'encadrement des publics en difficulté.

Un agrément

Les personnes embauchées dans les SIAE doivent être préalablement agréées par l'ANPE, suite à un diagnostic social et professionnel.

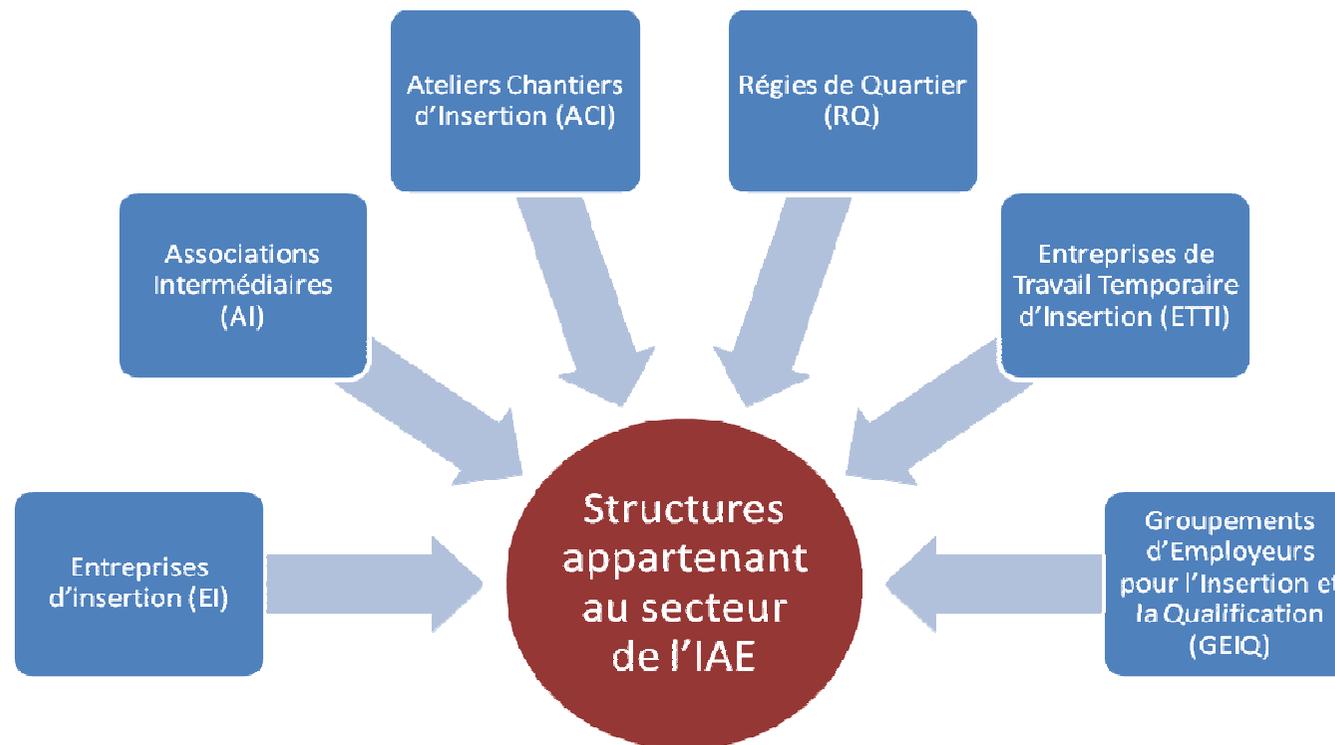
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Jeunes en Grande difficulté
- Bénéficiaires du RMI
- Travailleurs handicapés
- Personnes sous main de justice
- Bénéficiaires des minima sociaux...



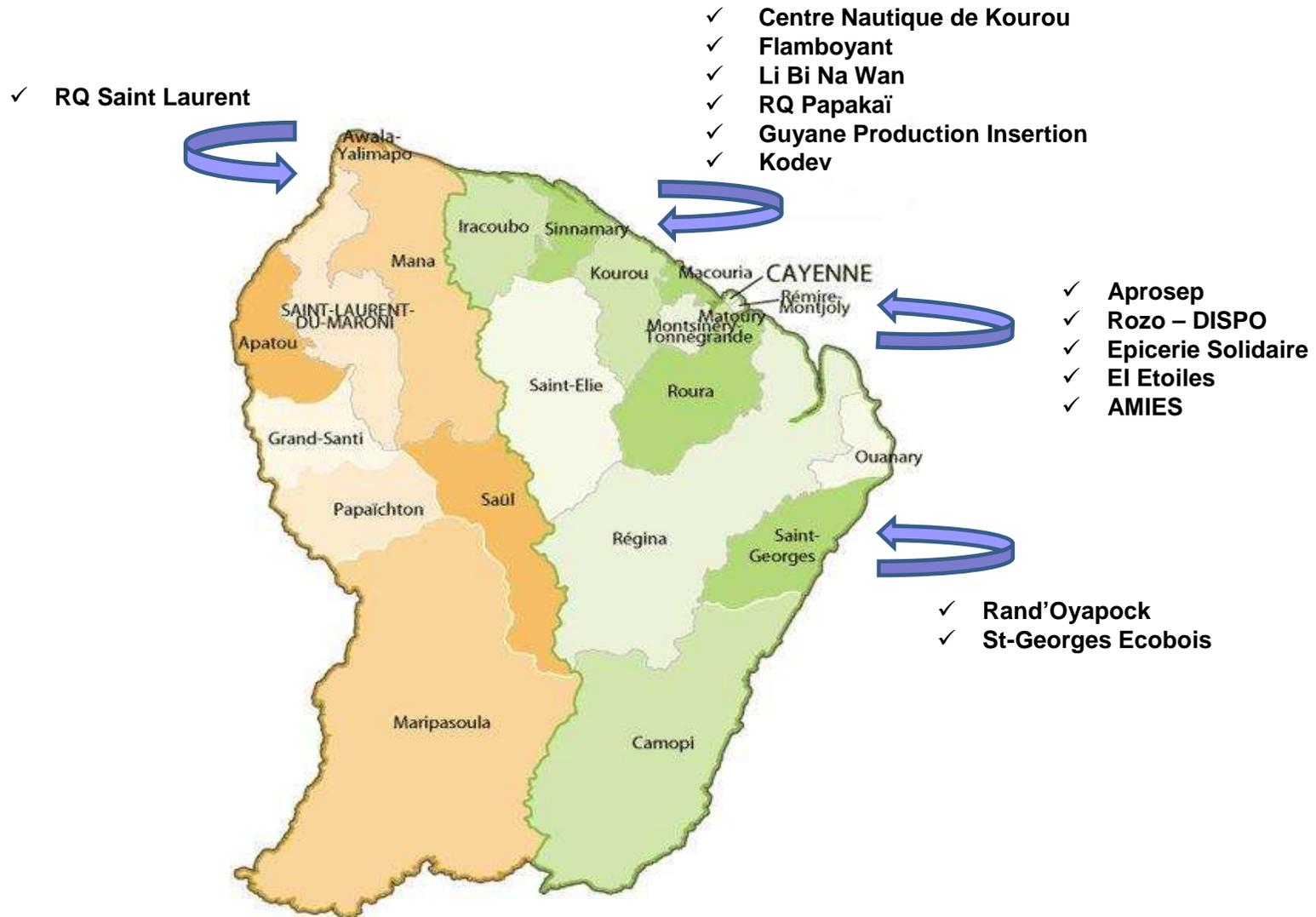
Panorama des structures et des réseaux de l'IAE

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) relèvent de deux secteurs :

- Les activités de production de biens et services en vue de leur commercialisation
- Les activités d'utilité sociale



Les structures IAE en Guyane



Entreprise d'Insertion (EI)

Année de création :

1980

Forme juridique

Association 1901, SARL, EURL, SCOP

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

887 structures en activité

10 656 salariés en insertion

5 742 salariés encadrement (ETP)

➤ Objet

Insertion de personnes en difficulté par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques marchandes.

L'Entreprise d'Insertion se situe dans l'économie marchande. L'essentiel de ses ressources proviennent de ses ventes.

L'Entreprise d'Insertion est rémunérée pour la réalisation de sa mission d'insertion, pour compenser :

- Le surencadrement nécessaire à la réalisation de la mission
- La forte rotation des effectifs
- La faible productivité des salariés en insertion

➤ Statut des salariés en insertion

CCD Insertion (limite de 24 mois, mini SMIC)

Associations Intermédiaires (AI)

Année de création :

1987

Forme juridique

Association 1901

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

908 structures en activité

179 767 salariés mis à disposition

3 445 salariés encadrement (ETP)

339 222 utilisateurs

➤ Objet

L'association intermédiaire a pour objectif la mise à disposition de salariés, à titre onéreux mais à but non lucratif, auprès d'utilisateurs (particuliers, association, collectivité locale, entreprises).

L'AI effectue un « prêt de main d'œuvre » :

- elle conclut un contrat de travail avec le salarié en insertion
- elle passe un « contrat de mise à disposition » avec l'utilisateur

L'AI accueille, suit et accompagne les salariés en insertion dans leur parcours d'insertion

➤ Statut des salariés en insertion

CDD (contrat d'usage) ou CDI à temps partiel

Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)

Année de création :

1998 (reconnaissance légale)

Forme juridique

Association 1901 (90% des ACI)

Les ACI peuvent aussi être portés par une commune, un CCAS, l'ONF, un syndicat mixte, un établissement d'enseignement agricole...

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

2 300 structures en activité

62 250 salariés en insertion

70 % des salariés à l'entrée étaient bénéficiaires du RMI

26,5% de sorties vers l'emploi

➤ Objet

L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable, dans le cadre de chantiers d'insertion ponctuels (chantier de rénovation de bâtiment par exemple) ou permanents.

➤ L'Economie Sociale et Solidaire

« Les ACI développent des activités dans l'ensemble des secteurs dès lors que les avantages et aides octroyés par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants » (Circulaire ACI, 25 novembre 2005)

➤ L'Utilité Sociale

« L'utilité sociale des ACI se vérifie notamment au regard de leur mission d'accompagnement social et professionnel des publics embauchés et de leur contribution aux besoins collectifs émergents ou non satisfaits » (Circulaire ACI, 25 novembre 2005)

➤ Recettes de commercialisation < 30% du CA.

➤ Statut des salariés en insertion

Contrat CAE (CDD 24h hebdo), Contrat d'Avenir (CDD 26 h hebdo)

Régies de Quartier (RQ)

Année de création :

1985

Forme juridique

Association 1901

Charte Nationale des Régies de quartier

Label Régie de quartier

Label Régie de territoire

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

130 structures en activité

66 000 salariés

➤ Objet

Une Régie regroupe en partenariat collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion du territoire. Sa mission technique concourt à un objectif plus global : recréer et renforcer le lien social, mobiliser les acteurs, inventer des modes de gestion partagée, et surtout construire avec les habitants une citoyenneté active sur leurs territoires de vie.

Une Régie développe 4 types d'activités :

- La gestion urbaine
- La médiation
- L'animation locale
- Les services de proximité

➤ Les Régies peuvent porter une ACI et/ou une EI

➤ Statut des salariés en insertion

Contrats de droit commun, CDDI, CAE, CA...

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Année de création :

1991

Forme juridique

Association 1901, SARL, EURL, SCOP

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

246 structures en activité

36 622 salariés mis à disposition

844 salariés encadrement (ETP)

11 522 utilisateurs

➤ Objet

Une ETTI a pour activité exclusive l'insertion professionnelle des personnes en difficulté auxquelles elle propose :

- des missions auprès d'entreprises utilisatrices,
- un suivi, un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions.

Une ETTI est soumise à l'ensemble de la législation applicable aux entreprises de travail temporaire. Elle conclut :

- Un contrat de travail temporaire avec la personne en parcours d'insertion.
- un contrat de mission avec l'entreprise utilisatrice

➤ Statut des salariés en insertion

CDD (contrat de mission)

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Année de création :

1991

Forme juridique

Association 1901

Label GEIQ

Quelques Chiffres (source DARES, 2004)

97 structures en activité

3 246 entreprises adhérentes

3 257 salariés en parcours
d'insertion

➤ Objet

Les GEIQ regroupent des entreprises, dans un secteur donné (bâtiment, propreté, espaces verts...), qui, pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi

Les GEIQ ont pour mission l'organisation de parcours d'insertion et de formation professionnelle au moyen de contrats en alternance et au profit de personnes en difficulté d'accès à l'emploi :

- Embauche directe par le GEIC des personnes en difficulté
- Mise à disposition dans les entreprises adhérentes au GEIQ
- Alternance avec des périodes de formation

➤ Statut des salariés en insertion

Contrat de professionnalisation (% SMIC, obligation de formation)

Les structures de Guyane 2007/2008

Structures (SIAE)	Convention	ACI	AI	EI	Nombre d'emplois	métiers
APROSEP	2006	XX			18	- Agents d'animation - Entretien espaces verts - Photographes
Centre Nautique de Kourou	2007	X			8	- Secrétariat - Moniteur voile - Restauration - Entretien naval - Agent d'entretien
DISPO / ROZO	2007	X			18	- Réhabilitation du patrimoine - Construction bois - Entretien d'espaces verts
EI ETOILES	2008			X	6	- métiers du spectacle
Epicerie Solidaire	2008	X			8	- Chauffeur livreur - Secrétaire - Magasinier - Caissier
Flamboyant	2005	X			10	- Stratifieur mouliste - Entretien naval
Li Bi Na Wan	2006	X			20	- Artisanat traditionnel - Médiation sociale - Prévention santé
Rand'Oyapock	2006	X			6	- Aménagement d'espaces verts
Régie de Quartier Papakai	2007	X		X	11	- Espaces verts - Médiation culturelle - Activités touristiques
Régie des Quartier Saint-Laurent	2007	X		X	26	- Médiation sociale - Entretien d'espaces verts
St Georges Ecobois	2007			X	3	- scierie
Guyane Production Insertion	2005			X	12	- Aviculture / maraîchage
AMIES	2008	XX			7	- Bâtiments, mécanique – Logistique, régie, animation
Kodev	2008	XX			15	- Préqualification espaces verts - Aménagement
Total		12		5	168	Environ 25 métiers différents

Répertoire des SIAE Guyane

Structure	Adresse	Tél	Mail
Aprosep	26, rue Jubelin - 97300 Cayenne	05.94.38.07.01	jdav.poquet@aprosep.com
Centre Nautique de Kourou	BP 44 Pointes des Roches - 97310 Kourou	05.94.22.81.77	voile.cnk@orange.fr
ROZO	Chemin Constant Chlore - 97354 Rémire Montjoly	05.94.30.78.73	dispo.guyane@wanadoo.fr
Ecobois	20, rue Maurice Sparce - 97313 St Georges de l'Oyapock	05.94.37.08.33	ekobwa@orange.fr
Flamboyant	14, rue Raymond Cresson - 97310 Kourou	05.94.32.57.65	ecflamboyant@wanadoo.fr
Guyane Production Insertion	32, rue Maurice Ravel - 97310 Kourou	05.94.32.16.00	bertin.anol@wanadoo.fr
Li Bi Na Wan	6, route de Kali - 97310 Kourou	05.94.22.37.48	libinawan.kourou@orange.fr
Rand'Oyapock	Maison du Sentier, 11 rue Sulny - 97313 St Georges de l'Oyapock	05.94.27.02.87	contact@randoyapock.org
Régie de Territoire Papakaï	1, rue de Kali - 97310 Kourou	05 94 32 10 67	papakai@wanadoo.fr
Régie de Quartiers Saint-Laurent du Maroni	1, Bd Maloue - 97320 St Laurent du Maroni	05.94.34.10.53	rqslm@orange.fr
ETOILE	10 rue Mentel - 97300 Cayenne	05 94 31 05 48	bardomino@wanadoo.fr
Association Epicerie Solidaire Guyanaise	5 rue Digue Ronjon – 97300 Cayenne	05.94.31.67.92	
AMIES	résidence Maya, 7 rue des Emerillons - 97351 Matoury	05.94.38.65.28	
KODEV	Pôle Culturel Municipal, perspective Copéna – 97310 Kourou	0594 22 30 38	cucs@kourou.info

Répertoire des principaux partenaires

DTEFP Guyane	Tél : 05 94 29 53 53 – Fax : 05 94 29 53 66	859, rocade Zephir BP 6009 – 97306 Cayenne cedex
DTEFP Kourou	Tél : 05 94 32 74 95 – Fax : 05 94 32 59 89	CV 7, Simarouba BP 710 – 97387 Kourou cedex
DTEFP Saint-Laurent	Tél : 05 94 34 08 66 – Fax : 05 94 34 42 38	2, rue Chandon – BP 24 – 97320 Saint-Laurent du Maroni
ADI	Tél : 05 94 29 38 00 – Fax : 05 94 29 38 08	Pôle social – chemin Sadeki – BP 553 – 97333 Cayenne cedex
Antenne Locale d'insertion de Cayenne	Tél : 05 94 29 38 00 – Fax : 05 94 29 38 08	Pôle social – chemin Sadeki – BP 553 – 97333 Cayenne cedex
Antenne Locale d'insertion de Kourou	Tél : 05 94 32 60 18 – Fax : 05 94 32 62 54	PSPK avenue des Roches – BP 415 – 97381 Kourou cedex
Antenne Locale d'insertion de Saint-Laurent du Maroni	Tél : 05 94 34 33 66 – Fax : 05 94 34 32 87	1, rue Simon – Village chinois – BP 18 – 97393 Saint-Laurent du Maroni cedex
Antenne Locale d'insertion de Matoury	Tél : 05 94 35 83 00 – Fax : 05 94 35 83 05	17, lotissement des Guarani – cotonnière ouest – BP 30065 – 97357 Matoury cedex
ANPE Cayenne	Tél : 05 94 29 95 30 – Fax : 05 94 29 95 35	Lotissement les héliconias – 97300 Cayenne
ANPE Kourou	Tél : 05 94 32 92 50 – Fax : 05 94 32 92 55	PSPK avenue des Roches – 97310 Kourou
ANPE Saint-Laurent du Maroni	Tél : 05 94 34 35 00 – Fax : 05 94 34 35 10	Rue Albert Sarraut – 97320 Saint-Laurent du Maroni
Mission Locale Régionale de Guyane – Cayenne	Tél : 05 94 29 61 40 – Fax : 05 94 29 61 37	Cité N'Zila – 97300 Cayenne
Mission Locale Régionale de Guyane – Kourou	Tél : 05 94 32 85 29 – Fax : 05 94 32 15 00	73, avenue Auguste Boudinot
Mission Locale Régionale de Guyane – Saint Laurent du Maroni	Tél : 05 94 34 10 00 – Fax : 05 94 34 32 92	31, avenue du Général de Gaulle – 97320 Saint-Laurent du Maroni
AFPA Guyane	Tél : 05 94 30 08 08 – Fax : 05 94 30 13 74	Direction Générale – 49, lotissement Dalmazir Cogneau Larivot – 97351 Matoury
Centre de ressources politique de la ville de Guyane	Tél : 05 94 28 79 43 – Fax : 05 94 28 79 44	12 rue du 14 juillet – BP691 – 97336 Cayenne Cedex
Plateforme Makandi	Tél : 06 94 41 65 25	Ames Claires, PAM'S, Bât 5 97354 Rémire Montjoly
AGEFOS PME	Tél : 05 94 25 40 40 – Fax : 05 94 25 43 77	Bât D - Domaine de Mont Lucas - BP 571 97333 CAYENNE CEDEX
AREF BTP	Tél : 05 94 30 26 38 – Fax : 05 94 25 47 92	56 av Pasteur petit chalet 1 RDC B3 97300 CAYENNE

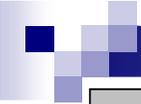


Les partenaires

■ La DTEFP

Anime l'IAE dans chaque département

- Organise le CDIAE
- Conventionnement avec l'Etat
 - Le FDI
 - L'aide à l'accompagnement
- Soutien les SIAE dans leur développement :
plateforme Makandi



Les partenaires

■ L'ANPE

- Assiste les SIAE pour l'embauche des salariés
 - Diagnostic social et professionnel
 - Traite les offres d'emplois
 - Donne l'agrément aux SIAE pour l'embauche des salariés (permet de bénéficier des allègements fiscaux liés aux contrats)
- Propose des prestations et accompagne les salariés à l'issue de l'action



Les partenaires

■ L'ADI

- Assiste les SIAE pour l'embauche des salariés
 - Diagnostic social et professionnel
 - Traite les offres d'emplois
 - Suit les salariés pendant l'action, travaille avec le responsable des SIAE pour connaître les situations individuelles
- Propose des prestations et accompagne les salariés à l'issue de l'action
- Accompagne les SIAE dans leurs projets de développement



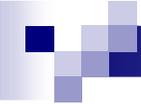
Les partenaires

- Les communes :
 - Soutien politique
 - Outils de développement et de création d'activité
 - Mise en œuvre des clauses d'insertion
 - Soutien financier
 - Aides financières pour le financement des projets
 - Mise en œuvre des clauses d'insertion



Les partenaires

- La Région :
 - Soutien le développement économique toutefois la Région Guyane est très peu impliquée.
- La MLRG :
 - Accompagne son public placé dans les SIAE
- L'AGEFOS PME et l'AREF BTP
 - Proposent le contrat de professionnalisation



grenelle
de
l'Insertion
Guyane

Grenelle de l'Insertion en Guyane



délégué
régional
interministériel
à la Ville
Guyane



CENTRE de RESSOURCES
POLITIQUE DE LA VILLE de GUYANE





Le Grenelle de l'Insertion en Guyane

Labellisé par le Grenelle de l'Insertion national

En Guyane, le Grenelle de l'Insertion se fixe 4 objectifs principaux :

- Mettre en valeur les structures et les expériences réalisées en Guyane ;
- Présenter l'insertion par l'activité économique et les spécificités du contexte guyanais ;
- Sensibiliser tous les acteurs du territoire à la question de l'insertion par l'activité économique ;
- Dresser les potentialités importantes de développement de ce secteur en Guyane.



Le Grenelle de l'Insertion en Guyane

Une organisation en 2 temps :

- Des ateliers par bassin

- Saint-Laurent du Maroni : **17 et 18 avril 2008**

- Développement durable et IAE : des enjeux majeurs pour la Guyane*

- Kourou : **24 et 25 avril 2008**

- Quels partenariats entre l'IAE et les entreprises du secteur marchand ?*

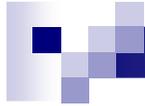
- Rémire-Montjoly : **28 avril 2008**

- Matoury : **29 avril 2008**

- La place de l'IAE dans les quartiers*

- Une synthèse départementale

- Cayenne - CCIG : **23 mai 2008**



L'IAE en Guyane, un contexte opérationnel singulier



L'IAE en Guyane, un contexte opérationnel singulier

Des difficultés identifiées:

- **Liées au contexte local**
- **Administratives et financières**

qui induisent des exigences particulières



Difficultés contextuelles rencontrées par les SIAE en Guyane

- **Un déficit de communication**
 - *Connaissance et perception de l'IAE à construire*
 - *Des réseaux d'acteurs peu développés*

- **Une logique de SAS particulière**
 - *Diversité des sorties de l'IAE*
 - *Une logique de parcours*

- **Des publics très éloignés de l'emploi**
 - *Importance de l'illettrisme*
 - *Une forte précarité des publics*

- **Un contexte économique caractéristique**
 - *Prédominance des très petites entreprises*
 - *Importance du travail dissimulé*
 - *Concurrence des pays voisins*



Difficultés administratives et financières

- **Un partenariat incomplet et fragile**
 - *Mobilisation inégale acteurs institutionnels*
 - *Écart entre le projet politique et les moyens mobilisables*

- **Diversité et disparité des interlocuteurs**
 - *Absence de réseau institutionnel*
 - *Éclatement des espaces et instances de programmation*

- **Un financement difficile**
 - *Volume des crédits mobilisables*
 - *Délais de paiement parfois long*

- **Annualité des engagements**
 - *Une vision pluriannuelle à construire*
 - *Primauté de la logique d'opération*



Incidences sur les structures

- **Une structuration hésitante**
 - *Sous encadrement chronique*
 - *Manque de ressources et absence de mutualisation*

- **Isolement important des structures**
 - *Absence de relation avec le secteur marchand*
 - *Un accompagnement social des publics fortement intégré*

- **Une fragilité financière des structures**
 - *Sous capitalisation et faiblesse des fonds propres*
 - *Dépendance vis-à-vis des fonds publics,*

- **Un environnement difficile**
 - *Rareté des locaux d'activités*
 - *Difficulté d'accès aux marchés publics*
 - *Concurrence du « job »*



Synthèse des ateliers thématiques et perspectives

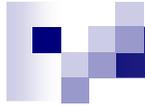


délégué
régional
interministériel
à la Ville
Guyane



CENTRE de RESSOURCES
POLITIQUE DE LA VILLE de GUYANE





Les SIAE, acteurs et porteurs du développement durable



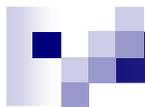
Les SIAE, acteurs et porteurs du développement durable

Les pistes de travail,

- Les activités touristiques
 - Mise en valeur et entretien des sites
 - Accueil, accompagnement et services aux visiteurs

- La promotion des savoir faire et connaissances traditionnels
 - Transmission des connaissances
 - Production artisanale
 - Changement des pratiques
 - Exploitation de la biodiversité,

- Diversification de la filière « déchets »
 - Programme de collecte
 - Recyclage



Les SIAE, partenaires des entreprises du secteur marchand



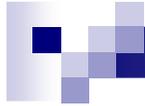
Les SIAE, partenaires des entreprises du secteur marchand

Les pistes de travail,

- Établir les conditions du partenariat
 - Connaissance réciproque
 - Améliorer les représentations
 - Identifier des intérêts communs

- Répondre aux besoins de main-d'oeuvre
 - La fonction réservoir de main d'oeuvre
 - Former et préparer

- Anticiper les besoins et les évolutions
 - Préparer aux activités d'avenir
 - Tester des projets d'activités



L'IAE facteur de développement des quartiers



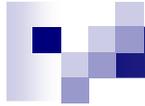
L'IAE facteur de développement des quartiers

Les pistes de travail,

- Utiliser la commande publique :
 - Insertion et gestion des clauses sociales dans les marchés publics
 - Préparation du public en insertion

- Les SIAE, opérateurs de la Gestion Urbaine de Proximité
 - Repérage de marchés potentiels
 - Réalisation d'équipements et d'aménagements

- Développer les activités économiques au cœur des quartiers
 - Soutenir la création des SIAE en proximité
 - Prendre en compte les besoins des habitants



Les projets de développement



Les SIAE en préparation

- Régie de Quartier de Rémire-Montjoly
- 2 Chantiers d'insertion à Matoury portés par la municipalité via le DSU
- Chantier d'insertion évoqués :
 - Guisambourg à Régina
 - Boutique solidaire à Kourou
 - Association intermédiaire à Saint-Laurent
 - Chantiers d'insertion à Papaïchton



Les travaux du Grenelle

- Partenariat avec la CCCL pour des actions déchets environnement
- Partenariat avec le Conseil Général pour promouvoir les clauses d'insertion
- Création d'un PLIE
- URSIAE / ARIANE